

VILLE D'HAVELUY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance : 27 MAI 2026

Date de convocation : 21 MAI 2026

Date d'affichage : 21 MAI 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 27 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1^{ère} adjointe + LEBBADER D., 2^{ème} adjoint + FARENEAU G., 3^{ème} adjointe + CHATELLAIN J., 4^{ème} adjoint + LAINE M., 5^{ème} adjointe + HAMLAH M., 6^{ème} adjoint + GIRARD J.C + LIENARD J.M. + MORELLE C. + BUONGIORNO G. + BERNARDO-TEIXEIRA N. + FREMEAUX G. + DIVERCHY J. + AMGHAR S. + SMAGGHE D. + DEJONGHE V. + RACZYNSKI C. + FERMAUT O. + CLOSSE E. + BOULLERIER M. + DHAUSSY L.

EXCUSES : MM. FERAHTIA A. qui donne pouvoir à HAMLAH M.

ABSENTS : MM. /

Secrétaire de séance : Mme FARENEAU G.

Délibération N° 2026-05-13

OBJET

**Renouvellement du bureau de l'Association Foncière Intercommunale
d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier**

Transmis à la sous-préfecture le
Publié en mairie le
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
de l'Etat

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire rappelle à l'Assemblée que :

- Monsieur le Préfet du Nord a, par arrêté en date du 19 juillet 2018, institué une Association Foncière Intercommunale d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFIAFAF) dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier entre les propriétaires du périmètre de l'aménagement foncier agricole et forestier sur les communes de Wallers-Arenberg, Haveluy et Denain avec extension sur les territoires d'Hélesmes, Oisy Wavrechain-sous-Denain, Bellaing et Escaudain.
- Conformément à l'article R.133-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime, L'AFIAFAF sera administrée par un bureau qui comprendra :
Le maire de chaque commune ou un conseiller municipal, désigné par lui
Des propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre d'aménagement foncier désignés pour six ans, respectivement par les conseils municipaux de chaque commune et par la Chambre d'Agriculture de Région
Un conseiller départemental.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le bureau de l'AFIAFAF doit être renouvelé.

Il appartient donc au Conseil Municipal de proposer un membre propriétaire titulaire et un membre propriétaire suppléant (exploitants agricoles ou non) de parcelles incluses dans le périmètre d'aménagement foncier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 voix « POUR »),

DESIGNE Monsieur Antoine CALLENS, membre propriétaire TITULAIRE

DESIGNE Monsieur Jean-Michel GOSSE, membre propriétaire SUPPLEANT.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Gwenaëlle FARENEAU



Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Sous-Préfecture le 1^{er} Juin 2026

Publiée ou notifiée le 02/06/2026

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

